

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE À PROPOS DU PROJET DE RÈGLEMENT 154-01

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du 15 décembre 2020, le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a adopté, par résolution, le projet de règlement suivant :

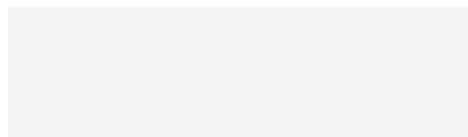
projet de règlement 154-01 modifiant le *Règlement 154 concernant les plans d'aménagement d'ensemble*.

Ce projet de règlement a pour objet de retirer la zone H-143 de l'application d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) afin de permettre le développement d'une partie de ce secteur. Le règlement sur les PAE ne sera plus applicable dans cette zone.

Ce projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

2. Conformément aux arrêtés ministériels applicables dans le cadre de la COVID-19, l'assemblée publique de consultation est remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours.
3. Afin de permettre aux personnes intéressées de prendre connaissance du règlement, ce dernier peut être consulté sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : <https://www.ville.valleyfield.qc.ca/reglements-en-attente>
4. Toute personne ou organisme qui désire transmettre des commentaires à propos du règlement doit le faire par écrit dans les 15 jours suivant la parution du présent avis, à l'une ou l'autre des adresses suivantes :
 - urbanisme@ville.valleyfield.qc.ca
 - 275, rue Hébert, Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 5Y9
5. Les commentaires obtenus seront déposés à la séance du conseil municipal du 16 février 2021.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 22 janvier 2021.



Kim V. Dumouchel, avocate
Greffière